

Couvrez ce quota que je ne saurais voir

Communiqué par : Indira CHATTERJI¹

*Couvrez ce quota que je ne saurais voir :
Par de pareilles méthodes les âmes sont blessées,
Et cela fait venir d'amères pensées.*

À la demande de savoir combien de femmes suffiront à la cour suprême, qui compte neuf juges, la célèbre juge américaine Ruth Bader Ginsburg répondait *“Lorsqu’il y en aura neuf”*. Et quand les gens s’étonnaient, elle rappelait qu’il y a eu durant des années neuf hommes sans que personne n’y trouve à redire.

En demandant au moins 40% de chaque sexe dans un comité de sélection, on s’assure aussi qu’il ne soit pas purement féminin. J’ai toujours cru que les personnes qui ont conçu cette règle ont juste voulu être complètement paritaires. Mais parfois je me dis qu’elles (probablement ils) ont peut-être entrevu une dystopie où les femmes auraient envahi sur tous les lieux de pouvoir, et me demande : qu’est-ce qu’on ferait de si terrible ?

Les quotas c’est quoi ?

Pour ceux qui n’auraient pas suivi, je résume : depuis 2014 on a un décret qui nous oblige à mettre 40% au moins de membres de chaque sexe dans un comité de sélection. Mais les sinistrés comme les PR25 ont des dérogations à 20% (du coup est-ce qu’on aurait le droit de faire un comité PR25 avec 80% de femmes ?). Laurence Broze dans son article [2] dans la Gazette explique tout ça en détails. Christine Lescop, dans le numéro suivant de la Gazette [3] écrit une tribune, signée par beaucoup de collègues, parlant des effets pervers de ces quotas. Je vous invite d’ailleurs à (re)lire cette tribune de Lescop, on y trouve quelques prophéties.

Si je n’ai pas signé la tribune de Lescop c’est que j’avais très envie d’apprendre cette facette de mon métier. J’étais en France depuis 7 ans comme professeur et n’avais jamais été invitée dans un comité de sélection hors de mon labo. J’avais suivi chaque année assidument le déroulement des campagnes sur *Opération postes* avec à peu près autant de succès dans mes prédictions qu’à un tirage du loto. Alors j’ai ravalé ma fierté pour l’opportunité de m’instruire, même si j’aurais préféré que cela se passe autrement.

¹. Indira Chatterji a débuté sa carrière avec une thèse en Suisse et a été professeur aux États-Unis. Elle étudie la géométrie des groupes et est actuellement professeur à l’Université de Nice.

Un effet pervers tangible

Sans surprise, et comme prédit dans la tribune de Lescop, ces quotas n'ont absolument rien changé sur le recrutement de femmes sur des postes permanents, voir [1]. J'ai aussi pu observer en direct la dévaluation du travail, à l'occasion d'attribution de primes : siéger dans un comité de sélection, qui était jusqu'il y a quelques années une distinction, est maintenant une responsabilité. Mais dans les faits on se souvient : pour un homme ça reste une distinction, alors que pour une femme c'est une responsabilité, souvent noyée entre une coordination de licence et autre capes. Et responsabilité, pour une prime c'est moins bien que distinction (on prête bien plus aux riches qu'aux ouvriers). On observe le même phénomène dans un recrutement de prof : qu'une collègue ait fait 15 comités de sélection a maintenant très peu d'importance. À travail égal, celui des femmes est dévalué par le système.

Et quelques effets pervers moins tangibles



En vrac :

On travaille avec des noeuds au cerveau, c'est un peu dur.

Certains collègues nous en veulent, disent qu'on a trop de pouvoir et ça nous fait de la peine.

Sur place soit on est l'éléphant rose dont on ne parle pas, ou alors on en parle et c'est pire.

On se sent dévaluée.

Les femmes dans un comité de mcf sont majoritairement de rang B. On normalise l'idée que les mathématiciennes soient de rang B.

La surcharge de travail par contre, au vu du petit nombre de postes, a probablement été relativement basse (en moyenne).

Un effet positif et tangible

J’ai participé à des comités de sélection hors de mon labo, et je crois que j’ai bien fait le travail, bien qu’on n’ait pas de barème pour juger. J’aime travailler dans un milieu paritaire, j’ai beaucoup apprécié les 40% de femmes dans les comités de sélection et j’attends avec impatience un 60%. J’ai aussi apprécié l’effort du CNU de féminiser ses rangs sans appeler ça un quota. J’ai ainsi profité de l’opportunité de participer au fonctionnement de la communauté et de m’instruire. Rencontrer d’autres femmes qui font le même métier que moi est souvent intéressant, j’aime écouter leurs mathématiques et leur vision du monde qui nous entoure. J’apprends de leurs compétences et leur professionnalisme car elles rencontrent des écueils similaires aux miens.

Pouvoir et reconnaissance



Avec les comités scientifiques, éditoriaux ou d’attribution de primes, les comités de sélection sont un lieu de pouvoir. C’est là que se décide qui va continuer, et où. C’est là aussi qu’on comprend comment se prennent les décisions. C’est là enfin qu’on rencontre des gens qui vont évaluer notre travail dans les-dits comités lors de prochains comités (vous suivez ?). Ce sont donc des tâches qui contribuent à rapporter des sous lors d’attribution de primes et à accélérer les promotions.

Lorsque je fais remarquer à un homme de pouvoir que les femmes sont exclues des lieux de pouvoir, il répond systématiquement qu’il donnerait volontiers ce surplus de travail, ignorant le surplus de salaire, de pouvoir, de reconnaissance, de compétences et autres avantages implicites qui en découlent.

Et alors, j’ai appris quoi ?

Que défendre un dossier est décorrélié des compétences mathématiques. Il faut bien se préparer mais se rendre à l’évidence : c’est un exercice qui est loin d’une démarche mathématique. Pour commencer, dans un comité de sélection, on ordonne un ensemble qui n’admet pas d’ordre total canonique. Jusque là bon, c’est juste le choix d’une fonction injective à valeurs dans N . Officiellement on choisit cette fonction afin de maximiser quelques paramètres mal définis comme :

- la profondeur des mathématiques publiées et l’espérance de celles à venir ;
- le bonheur des collègues du labo d’accueil ;
- la qualité de l’éducation des futurs étudiants de l’université en question.

Et puis après on argumente pour convaincre les autres que notre fonction est meilleure, alors qu'on sait ne peut jamais en être sûr. Et officieusement on sait qu'une partie au moins des collègues secrètement et/ou inconsciemment :

- pensent que seul leur domaine est digne d'intérêt;
- veulent se faire plaisir ou à leur copain dans le labo en question;
- se fichent complètement des étudiants.

Je le fais volontiers, parce que ça fait partie du travail, que c'est intéressant et que j'apprends des nouveaux trucs.

Des questions, encore des questions

Si je suis toujours aussi nulle à prédire les résultats des courses, je me suis améliorée dans le repérage des *postes à moustaches* (ce sont des postes pré-attribués). Ce qui amène la question : est-ce que la proportion des postes à moustaches a augmenté avec l'appartition des quotas ? Parmi les postes à moustaches et hormis ceux destinés à une épouse, combien l'ont été pour une femme ? Est-ce que les quotas ont déplacé le pouvoir hors des comités de sélection ? Est-ce que le système destine le pouvoir à rester aux mains des hommes ? Si on rajoutait des quotas dans les comités éditoriaux, le travail des femmes sera immédiatement dévalué : elles seraient mieux formées mais resteraient sous-évaluées. Est-ce une fatalité inéluctable ? Pourquoi ne pas traiter le travail dans un comité comme un travail et le payer en conséquence ? Et pourquoi 40% et pas 50% ? Et pourquoi pas 50% dans les comités éditoriaux, les conférences, les recrutements, les bourses de thèses ?

Remerciements

Je remercie les collègues qui ont lu et commenté, ils se reconnaîtront.

Annexe

J'ai calculé la proportion de femmes dans les comités éditoriaux de quelques journaux Français, et voici ce que j'ai trouvé :

- 2% Annales de l'Institut Henri Poincaré : Journal of Theoretical and Mathematical Physics
- 5.8% Annales de l'Institut Henri Poincaré : Analyse non-linéaire
- 6% Publications de l'IHES
- 8.3% Annales de l'ENS
- 8.3% Annales l'Institut Henri Poincaré : Probability and Statistics
- 9% MMNP (SMAI)
- 10% Bulletin et mémoires de la SMF
- 10.3% Comptes Rendus Mathématiques de l'Académie des Sciences

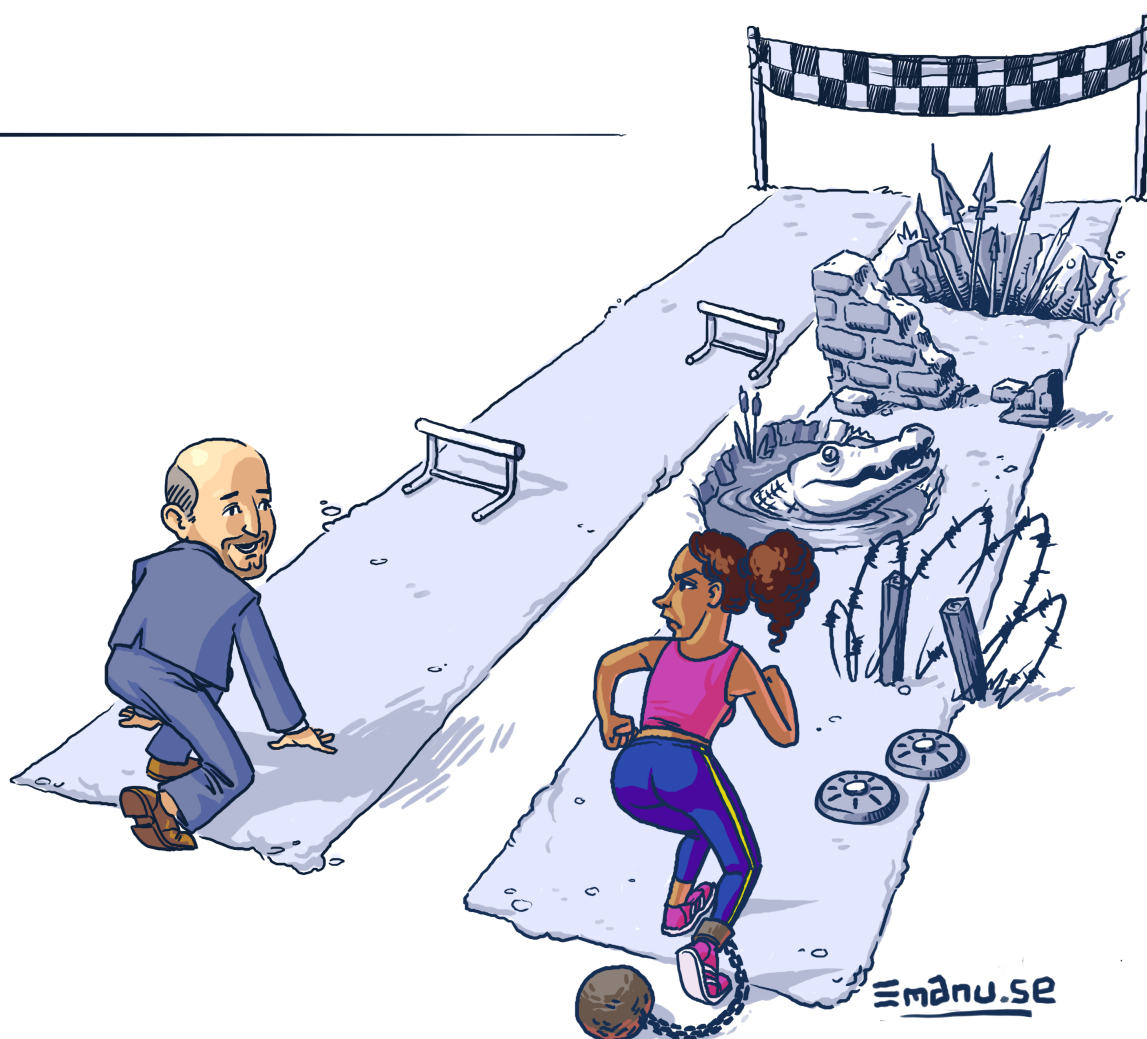
- 10.5% Annales de l’Institut Fourier
- 13.5% ESAIM : M2AN
- 16.6% Asterisque
 - 17% Annales de l’IHP D : Combinatorics, Physics and their Interactions
- 17.7% ESAIM : COCV
 - 18% Annales Henri Lebesgue
 - 20% RAIRO (SMAI)
- 22.2% SMAI Journal of Computational Mathematics
- 23.8% ESAIM : Probability and Statistics
- 26.3% ESAIM : PROCS

La proportion des femmes en section 26 étant de 27% (voir [1]), tous les journaux restent au-dessous. Même les Annales Henri Lebesgue, qui est le journal généraliste le plus féminisé de cette liste, reste en-dessous de la proportion de 22% de mathématiciennes en sections 25-26 confondues [1]. Ces chiffres montrent le biais d’un système qui récompense les comités éditoriaux lors de primes et de promotions. Et comme c’est toujours les mêmes noms féminins qui tournent, la situation est probablement pire qu’elle ne paraît.

Enfin Bourbaki, dont la composition secrète m’empêche de calculer le pourcentage de femmes dans le comité, compte sur les 1150 premiers exposés recensés [5], seulement 34 des femmes, soit un peu moins que 3%. La tendance semble changer car entre octobre 2018 et janvier 2020 cette proportion est passée à 23% (mais c’est récent car elle est encore de 6% pour 2017). Le récent séminaire pour jeunes, Betty B. affiche 17% (2 oratrices sur les 12 exposés trouvés sur leur site web), ce qui laisse présager que ce séminaire n’aura de féminin que le nom. Mais le temps et la portée de la parole féminine est un sujet à part entière que je n’aborderai pas ici.

Références

- [1] Laurence Broze, “Statistiques pour la quatrième journée parité en mathématiques”, <http://www.femmes-et-maths.fr/userfiles/files/journeeParite4BROZE.pdf>
- [2] Laurence Broze, “Recrutements en mathématiques : premier bilan de la réforme des comités de sélection”, http://134.206.83.16/Publications/Gazette/2016/150/smf_gazette_150_48-56.pdf
- [4] Christine Lescop, “Attention aux effets pervers des contraintes disproportionnées de représentation féminine!”, La Gazette numéro 151, http://134.206.83.16/Publications/Gazette/2017/151/smf_gazette_151_58-63.pdf
- [5] Table par noms d’auteurs <https://www.bourbaki.fr/table-2018.pdf>



“What’s the matter?
It’s the same distance!”

Nous remercions **Emanu** (<https://www.emanu.se/>) de nous avoir accordé le droit non-exclusif de publier son illustration *Equality Hurdles : About equality and intersectionality and the blindness to the factors that influence it* à l’occasion de cette tribune.